



Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à notre association. Vous trouverez dans ce dossier tous les éléments vous permettant de nous adresser votre demande d'inscription pour notre formation au **BPJEPS AAN** (activités aquatiques et de la natation).

Notre CFA vous propose également différentes formations telles que :

- **Mention Activités Physiques pour Tous (APT)**, polyvalence d'encadrement dans de nombreuses activités sportives.
- Mention Activités de la Forme option A (cours collectifs) et option B (haltérophilie/musculation), encadrement dans le secteur de la remise en forme. L'option B, intègre le **BF1 Haltérophilie**.
- Mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) encadrement dans les différents secteurs aquatiques.

Et d'autres formations telles que :

- **CQP ALS AGEE et/ou JSJO** (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisirs Sportifs)
 Accessible à partir de 18 ans révolus. Ce diplôme créé par la branche professionnelle permet l'encadrement des activités de loisirs sportifs occasionnelles ou saisonnières.
- Le **BNSSA**, ce Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique permet de surveiller une zone de baignade de façons occasionnelles ou saisonnières. Il est accessible dès 17 ans.
- Le **CAEPMNS** (Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur), atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de Maître Nageur Sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

Tous ces diplômes permettent d'exercer une activité contre rémunération dans des structures très diverses : associatives, sociales, scolaires, touristiques, de loisirs, ...

L'accès aux BPJEPS nécessite :

- des prérequis sur le plan physique mais aussi sur le plan du parcours personnel, en particulier une expérience dans le secteur de l'animation ou de l'encadrement sportif. Les personnes ne disposant pas de ces prérequis peuvent se tourner vers nos **Classes Préparatoires aux métiers du Sport et de l'Animation** (MDSA).
- l'obtention du **PSC1 (e**n cas de besoin nous proposons des sessions de formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou **PSE1 (pour BPJEPS AAN)**
- la réussite aux tests physiques d'accessibilité (**TEP**). Un calendrier régional est proposé, vous pouvez ainsi vous présenter à plusieurs sessions de tests (bassin clermontois/bassin lyonnais/bassin grenoblois). Lien : <u>tepregion.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr</u>. Pour les **BPJEPS AAN**, se référer à la page 7 qui mentionne les conditions d'accès à la formation.

Tous nos tests de sélection (écrit, entretien, test physique d'aptitude) sont programmés sur rendez-vous dès réception du dossier d'inscription.

Retrouvez l'ensemble de nos offres de formation en lien avec les métiers du Sport et de l'animation, ainsi que dans le domaine **Sport Santé-Performance**, sur notre site internet <u>www.usflyon.com</u>

Suivez notre actualité directement sur notre page Facebook https://www.facebook.com/Univers-Sport-Formation-Lyon-2152432251484214/

Complexe SUMMUM - 6 boulevard des Monts D'Or - 69580 Sathonay-Camp

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information par mail <u>contact@usflyon.com</u> ou par tél au <u>06.70.49.17.48</u>.

.e bureau USFL.

« Notre objectif: Votre avenir »





DOSSIER D'INSCRIPTION	Pr	PHOTO			
☐ BPJEPS AAN sur 12 mois	А				
			CC	OLLER	
NOM :	PRE	ENOM :			
DATE DE NAISSANCE :/	LIEU DE NA	AISSANCE : _		N° DPT :	
ADRESSE :					
CODE POSTAL :	VILLE :				
TEL 1 : / /	_//	TEL 2 :	//	_//	
E-MAIL (en majuscules) :			@		
N° DE SECURITE SOCIALE : _					
En cas d'urgence prévenir : _			TEL:/	//	
Α	, le/	′/	SIGNATURE :		
	CADRE RESERVE A L	'ADMNISTRAT	ION		
Eléments pédagogiques :					
Regroupez-vous les conditions d'accè	s au BPJEPS AAN (confère pag	e 7)			
Produire toutes les attestations men	OUI (préciser lesquels, date ditionnées	et lieu)	NON		
DISPENSES	OUI (préciser lesquelles)		NON		
Eléments de suivi financier :					
Dossier reçu le :///					
Frais de dossier et adhésion 40 € reçu	ıs le ://	ESPECES	CHEQUE BANCAIRE		
Avance réglée le :///		CHEQUE BANCA			
Solde paiement en 1 fois (date encais					
Solde paiement en 3 fois (dates encai					
Solde paiement en 10 fois (dates enca	aissement)				







Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



DOSSIER CANDIDAT

B.P.J.E.P.S spécialité Educateur Sportif

Mention Activités Aquatiques et de la Natation

(PHOTO à coller)

L								
	Je sou	ussigné(e) NOM :			Préno	m :		
	NOM	d'USAGE:			Nat. :		Sexe :	
	Date (et lieu de naissance :	/ /			Dén d	e naissance ·	
		se permanente :						
	Tél :	///	/	courriel	:		@	
Sol	licite :							
	N	ION INSCRIPTION	I A LA FORMA	TION BPJEPS S	pécialité « édu	ucateur sport	if » Mention	AAN
			_		compter du 0			
D:λ	coc à ron			o o. gaoco o		,, 00, 1010 pc		
Pie	ces à ren	La présente demande	d'inscription com	nlátás d'una mhata	aania			
		Une photocopie d'un	•		•	d'identité livret d	o famillo nassono	art ovtrait
	J	d'acte de naissance)	e piece d identite	en cours de vandit	e (carte flationale t	i identite, liviet di	e ramme, passept	ni, extrait
		Les attestations justi	fiant de la satisfac	tion aux exigences	préalables (TEP)			
		Un certificat médical		_		nt du sport datant	de moins de troi	s mois
		Eventuellement, l'avi	s du médecin agré	é par la FFH ou FFS <i>A</i>	d'aménagement d	'épreuve		
		La copie de l'attestati				ation à la journée	défense et citoye	nneté
				•	validité)			
		Autre pièce prévue p	ar l'arrêté de spéci	alité				
					Fait à		ا ما	/2023
					1 att a			
							Signature du	candidat

Cadre réservé à l'Organisme de Formation		
Dossier d'inscription	Tampon - signature	
Pièces vérifiées et dossier certifié complet OUI NON		
Fait àlele		





DOSSIER D'INSCRIPTION BPJEPS AAN - STATUT

✓ Sous quel statut pensez-vous suivre cette formation?
☐ Financement personnel
☐ Financement région Auvergne Rhône-Alpes / Pôle Emploi
☐ CPF (Compte Personnel de Formation) de transition professionnelle.
☐ Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Dans ce cas possédez-vous votre
employeur potentiel ?
☐ Oui ☐ Non (si oui, joindre un document l'attestant)
☐ Autre, à préciser :
✓ Etes-vous inscrit au Pôle Emploi ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, depuis quelle date ?//
✓ Etes-vous salarié d'une structure ?
Oui Non Si oui, laquelle :
 ✓ Bénéficiez-vous du statut de PSH (personne en situation de handicap) ? □ Oui □ Non Si oui, joindre une copie du document l'attestant





DOSSIER D'INSCRIPTION BPJEPS AAN – DIPLÔMES

	Étes-vous titulaire d'un BPJEPS, Brevet d'Etat ou de certaines unités capitalisables ?
Si oui,	lequel et joindre une photocopie :
d'ens e □ Ou	Étes-vous titulaire d'une validation d'acquis d'expérience (VAE) pour certaines des unités eignement du BPJEPS ? i □ Non lesquelles et joindre la photocopie :
_	Remplissez-vous bien toutes les conditions d'accès au BPJEPS 4 UC AAN (se référer page 7) ? i
□ Ou	Étes-vous titulaire des PSC1 et PSE1 ou PSE2 (obligatoires pour rentrer en formation) ? i □ Non joindre la photocopie du diplôme + celle du recyclage si besoin
✓	Etes-vous titulaire du BNSSA (obligatoire pour entrer en formation) ?
□ Ou	i Non Si oui, joindre la photocopie du diplôme + celle du recyclage si besoin
	Etes-vous titulaire du Pass'sport de l'eau ? i Non Si oui, joindre la photocopie du diplôme
	Etes-vous titulaire d'un ou de plusieurs diplômes fédéraux ? i Non
Si oui,	lequel/lesquels et joindre la/les photocopie(s) :
✓	Possédez-vous des diplômes d'encadrement ? ☐ Oui ☐ Non (Si oui, lesquels ?)





DOSSIER D'INSCRIPTION BPJEPS AAN – VOTRE PARCOURS

✓	Quelles activités sportives pratiquez-vous ou avez-vous pratiquées (en club, en loisir) ? Quelle durée, à quel niveau ?
✓	Quel est votre niveau scolaire ? Dans quel domaine ?
✓	Quels sont vos diplômes acquis ?
✓	Avez-vous déjà encadré des activités sportives et/ou participé à des actions d'animation ? Oui Non Si oui, précisez le contexte





IMPORTANT - PSC1, PSE1

<u>Pour les candidats qui ne possèderaient pas encore le PSE1</u> (prérequis indispensables à l'entrée en formation BP AAN), USFL vous propose des journées de formation. Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec le coordonnateur de formation <u>emerick.richard@usflyon.com</u>.

<u>Ci-dessous</u>: Extrait de l'arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016, portant sur les exigences préalables à l'entrée en formation (sans ces dernières, il ne vous sera pas possible d'intégrer un parcours de formation BPJEPS AAN)

> Article 3

L'article 6 du même arrêtéest remplacé par les dispositions suivantes :

- « Art. 6.-Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues aux articles R. 212-10-17 et A. 212-36 du code du sport, sont les suivantes :
- « a) Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :
- «-" premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité;
- «-" premiers secours en équipe de niveau 2 " (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité ;
- « b) Etre admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique "BNSSA" et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ;
- « c) Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.
- « Il est procédé a la vérification de ces exigences préalables au moyen :
- «-de la production de l'une des attestations de formation secourisme susvisée et assortie, le cas échéant, de l'attestation de formation continue;
- «-de la production du "BNSSA" assorti, le cas échéant, de l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis » ou de l'attestation de réussite aux épreuves du "BNSSA";
- «-de la production d'un certificat médical :

Complexe SUMMUM - 6 boulevard des Monts D'Or - 69580 Sathonay-Camp

- « Vu les conditions prévues aux articles <u>A. 212-35</u> et <u>A. 212-36</u> du code du sport, le certificat médical produit doit être daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test d'entrée préalable et doit être conforme au modèle figurant en annexe IV du présent arrêté;
- «-de la production d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme au modèle figurant en annexe V du présent arrêté.
- « Les conditions de délivrance de cette attestation susmentionnée sont les suivantes :
- « a) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation.
- « Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation;
- « b) Les personnes titulaires du " Pass'sports de l'eau " et d'un " Pass'compétition " de la Fédération française de natation, de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;
- « c) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, attesté par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;
- « d) Est dispensé de la production de l'attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation. »





L'alternance est obligatoire.

Merci de nous fournir les coordonnées exactes de vos structures d'accueil (au minimum structure municipale + club fédéral natation) BPJEPS AAN ainsi que celles de vos tuteurs accompagnées de leurs qualifications.

Rappel : dans le cadre des périodes d'alternance, le stagiaire doit obligatoirement être confronté à trois grands types d'activités, dont la première ci-dessous :

encadrement public scolaire (piscine municipale)

NOM et PRENOM:(du candidat)	
NOM DE LA STRUCTURE DE STAGE :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL : VILLE :	
TEL:///	
NOM DU RESPONSABLE :	
E-MAIL (en majuscules) :	@
NUMERO APS* (<u>obligatoire</u> !) : E (*numéro de déclaration auprès des services de la DRDJSC structure)	
NOM ET PRENOM DU TUTEUR :	
TEL:///	
E-MAIL (en majuscules) :	@
NUMERO DE CARTE PROFESSIONNELLE (<u>obligatoire</u> !) : (joindre une copie de la carte professionnelle du tuteur)	
DIPLÔME(S) OBTENU(S) :	





L'alternance est obligatoire.

Merci de nous fournir les coordonnées exactes de vos structures d'accueil (au minimum structure municipale + club fédéral natation) BPJEPS AAN ainsi que celles de vos tuteurs accompagnées de leurs qualifications.

Rappel : dans le cadre des périodes d'alternance, le stagiaire doit obligatoirement être confronté à trois grands types d'activités, dont la seconde ci-dessous :

apprentissage de la natation (club fédéral)

NOM et PRENOM:(du candidat)		
NOM DE LA STRUCTURE DE STAGE :		
ADRESSE :		
CODE POSTAL :VILLE :		
TEL:///		
NOM DU RESPONSABLE :		
E-MAIL (en majuscules) :	@	
NUMERO APS* (<u>obligatoire</u> !) :E E (*numéro de déclaration auprès des services de la DRDJSC. structure)	T S du département de domiciliation de	la
NOM ET PRENOM DU TUTEUR :		
TEL:///		
E-MAIL (en majuscules) :	@	
NUMERO DE CARTE PROFESSIONNELLE (<u>obligatoire</u> !) : (joindre une copie de la carte professionnelle du tuteur)	ED	
DIPLÔME(S) OBTENU(S) :		





L'alternance est obligatoire.

Merci de nous fournir les coordonnées exactes de vos structures d'accueil (au minimum structure municipale + club fédéral natation) BPJEPS AAN ainsi que celles de vos tuteurs accompagnées de leurs qualifications.

Rappel : dans le cadre des périodes d'alternance, le stagiaire doit obligatoirement être confronté à trois grands types d'activités dont la troisième ci-dessous :

- cours collectifs aquatiques

NOM et PRENOM:(du candidat)	
NOM DE LA STRUCTURE DE STAGE :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL : VILLE :	
TEL:///	
NOM DU RESPONSABLE :	
E-MAIL (en majuscules) :	@
NUMERO APS* (<u>obligatoire</u> !) : E (*numéro de déclaration auprès des services de la DRDJSC structure)	
NOM ET PRENOM DU TUTEUR :	
TEL:///	
E-MAIL (en majuscules) :	@
NUMERO DE CARTE PROFESSIONNELLE (<u>obligatoire</u> !) : (joindre une copie de la carte professionnelle du tuteur)	
DIPLÔME(S) OBTENU(S) :	





PIECES A JOINDRE POUR VALIDER TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION

Pages 2 à 10 complétées
Certificat médical <u>original (cachet + signature du médecin)</u> selon le modèle de la page 12, qui devra dater de moins de 3 mois au moment de passer les tests d'entrée en formation
Extrait de casier judiciaire (bulletin N°3)
Photocopie soit de la carte nationale d'identité (recto verso) en cours de validité, soit du passeport en cours de validité, soit de l'extrait d'acte de naissance ou, pour les personnes de nationalité étrangère, la copie (recto verso) du titre de séjour en cours de validité
CV + Lettre de motivation
2 enveloppes (format 22 x 11) timbrées au tarif normal en vigueur (2,32 €)
Chèque de 40 € à l'ordre de USFL (non remboursable) pour couvrir les frais de candidature et d'adhésion
2 photos d'identité dont 1 à coller sur la page 2
Photocopie des diplômes déjà acquis (scolaires et sportifs)
Pour les moins de 25 ans, photocopie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
Photocopie du PSE1 en cours de validité (attention, l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de la journée d'appel de préparation à la défense n'est pas acceptée)
Photocopie BNSSA (en cours de validité)

Attention, toutes les pièces demandées doivent être fournies, et le dossier <u>complet</u> doit être en notre possession :

- au plus tard le 10/02/2023

Aucun délai supplémentaire ne sera accepté.





CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A L'EXERCICE DES ACTIVITES PRATIQUEES AU COURS DE LA FORMATION ET A L'ACCOMPLISSEMENT DU OU DES TESTS PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

(extrait de l'arrêté de création)

Je soussigné(e),
 à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e)) et à l'exercice de ces activités.
J'atteste en particulier que : M. / Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :
 Sans correction: soit une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. soit au moins: 3/10+1/10 ou 2/10 +2/10. Cas particulier: dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est: 4/10 + inférieur à 1/10.
 Avec correction : soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) : soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil, avec un œil corrigé au moins à 8/10. Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.
La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.
Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à, le
Signature et cachet du médecin





INFORMATION AU MEDECIN – TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN BPJEPS AAN

A – Activités pratiquées au cours de la formation :

Le (la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de Natation pour tous publics.
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident
- de rechercher une personne immergée
- d'extraire une personne du milieu aquatique

B – Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation :

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

C – Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.





EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (extrait de l'arrêté de création)

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les capacités du (de la) candidat(e) à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » (BPJEPS).

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit:

- être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue;
- il doit produire un certificat médical de non contre-indication :
 - à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ;
 - et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis.

Le certificat médical, daté de moins de trois mois au jour du déroulement de ces tests et de l'inscription en formation, est établi conformément au modèle figurant en annexe IV -A.

- être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis,
- satisfaire au test technique suivant :

Test technique préalable à l'entrée en formation :

Le(la) candidat(e) est soumis(e) au test technique suivant, lié à sa pratique personnelle : parcourir une distance de 800 mètres nage libre réalisé(e) en moins de 16 minutes

Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation : les qualifications permettant au (à la) candidat(e) d'être dispensé(e) du test technique à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».

Est dispensé(e) du test technique mentionné à l'annexe IV :

- le(la) candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre minimum, en moins de 16 minutes, en compétition de référence officielle de la Fédération Française de Natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération Française de Natation. Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération Française de Natation ou,
- le(la) candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes. Cette performance est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou,
- les personnes titulaires du « Pass'sport de l'eau » et d'un « Pass'compétition » de la Fédération Française de Natation (FFN).





DATES ET TARIFS – RENTREE 2023

Nos formations BPJEPS et CAEPMNS sont habilitées par la DRAJES

*Frais de dossier + adhésion : 40,00 € / **frais de dossier (offerts) + adhésion : 20€ (inclus dans le tarif)

	Début	Fin	Sélections	Coût	Date de clôture des dossiers
CLASSE PREPARATOIRE MDSA*	09/2023	01/2024	Sur RDV (entretien oral + test écrit)	3250,00€	08/2023
BPJEPS APT*	02/10/2023	04/10/2024	TEP: un calendrier régional est communiqué sur le site du CREPS VALLON PONT D'ARC Sélections O.F: (écrit + entretien oral) – plusieurs dates (nous contacter)	5880,00 €	01/09/2023
BPJEPS AAN* 12 mois	07/03/2023	04/03/2024	BPJEPS AAN TEP et sélections O.F: dates à confirmer	€300, 000	10/02/2023
BPJEPS AF option B* (Haltérophilie-Musculation) Incluant le BF1 Haltérophilie	15/09/2023	19/07/2024	TEP : un calendrier régional est communiqué sur le site du CREPS VALLON PONT D'ARC	6450,00€	11/08/2023
BPJEPS AF option A* (cours collectifs)	20/09/2023	26/07/2024	Sélections O.F : (physiques+ écrit + entretien oral) plusieurs dates et/ou rendez-vous (nous contacter)	6300,00€	11/08/2023
Préparation aux TEP** BP AF BP APT BP AAN	PROJET INDIVIDUALISE – nous contacter				
CQP ALS JSJO* CQP ALS AGEE*	04/2023 11/2023	10/2023 06/2024	<u>Sélections O .F :</u> (physiques+ entretien oral) plusieurs dates (nous contacter) dates précises à confirmer	2510,00€	Nous contacter
Diplôme Privé de Nutrition* Sport Santé Performance	10/2023	06/2024	<u>Sélections O.F</u> : (sur dossier)	3500,00€	Fin septembre 2023
Certification de Coaching et Préparation Mentale*	09/2023	06/2024	<u>Sélections O.F</u> : (sur dossier)	2205,00€	Fin août 2023
CAEP MNS**	19/04/2023 25/10/2023	21/04/2023 27/10/2023	(sous réserve d'habilitation de la DRAJES)	205,00 € 205,00 €	17/03/2023 22/09/2023
Secourisme** BNSSA*	PROJET INDIVIDUALISE – nous contacter				

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter nos services au 06 70 49 17 48 ou 06 22 53 36 01 et/ou par mail à contact@usflyon.com

V3-BD-15/11/2022